

Le chômage des jeunes recule depuis 70 mois

Bruxelles affiche désormais le 2^e taux d'emploi des moins de 25 ans, derrière Gand. L'embellie économique explique cela. Actiris y voit le fruit de son accompagnement.

PASCAL LORENT

L'Histoire aime les chiffres ronds. Celui-ci retient l'attention : le chômage des moins de 25 ans est en baisse continue depuis 70 mois. Avec 8.744 jeunes chercheurs d'emploi en mars, la Région en recense 522 de moins que l'an dernier (-5,6 %). L'embellie prolongée est même plus large puisque Actiris compte actuellement 89.486 demandeurs d'emploi (15,9 %), un chiffre qui résulte d'un recul ininterrompu durant 53 mois d'affilée.

« On ne peut pas tricher avec les statistiques durant 70 mois de suite », se félicite Grégor Chapelle, directeur général d'Actiris, en signalant que Bruxelles n'a plus compté aussi peu de jeunes au chômage depuis 1990. A tel point que parmi les cinq grandes villes du pays, seule Grand (20,8 %) affiche désormais un taux de chômage des moins de 25 ans inférieur à celui de la métropole bruxelloise (23,4 %).

« Cette diminution a d'abord à voir avec les mesures administratives de fin de droits et d'allocations d'insertion », commente Koen Hendrickx, expert emploi au Bureau du Plan. Un effet que confirme le directeur d'Actiris, sans toutefois pouvoir le chiffrer avec précision. Et qui s'est peu à peu atténué avec le temps. « Depuis, c'est la conjoncture économique et la diminution du coût du travail qui expliquent cette évolution », poursuit l'expert.

Grégor Chapelle, lui, veut également voir dans cette baisse structurelle l'impact de la garantie jeune. Soit cette mesure qui assure à tous les jeunes s'inscrivant pour la première fois auprès de l'Office bruxellois de l'emploi de se voir proposer un stage, une formation ou un emploi dans l'année. En leur évitant l'enlisement dans l'inactivité, Actiris a ainsi contribué à lever un des principaux

pièges à l'emploi pour cette catégorie de la population. « On estime que la baisse du chômage des jeunes est liée pour un tiers aux exclusions, un tiers à la conjoncture économique et un tiers à notre travail », évalue à la louche le directeur général de l'Office régional de l'emploi.

Sans s'appesantir sur cette politique, Koen Hendrickx pointe une spécificité bruxelloise qui pourrait venir renforcer l'argument de Grégor Chapelle. « A Bruxelles, le nombre de demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations reste relativement stable et ce sont les non-allocataires qui diminuent, tandis qu'en Flandre et en Wallonie, la diminution est surtout marquée chez les allocataires. » Or les jeunes s'inscrivant pour la première fois comme chercheurs d'emploi ne bénéficient pas encore d'un droit aux allocations.

La nouvelle est saluée comme il se doit par Actiris. Koen Hendrickx tient à la replacer dans un contexte global. « Il n'y a rien d'anormal dans ces chiffres, estime l'expert, car la diminution du chômage est très forte dans les trois Régions au cours de ce premier trimestre et l'emploi a très fort augmenté durant cette période. » Ce que confirment les statistiques d'Actiris : entre 2015 et fin 2018 (derniers chiffres disponibles), le nombre d'emplois en Région bruxelloise est passé de 701.932 unités à 741.184. Une hausse qui a largement profité aux Bruxellois puisque sur la même période, le nombre d'entre eux au travail dans l'espace des 19 communes est passé de 434.607 à 463.107.

L'emploi bruxellois aux Bruxellois

Autrement dit, trois quarts des postes créés durant cette période leur ont profité. « Les « navettes » de travailleurs wallons ou flamands vers la capitale ont baissé, confirme l'expert du Bureau du Plan. Cela a permis à beaucoup de Bruxellois d'occuper des emplois sur Bruxelles. »

A l'inverse, les Bruxellois travaillant dans les deux autres Régions du pays sont plus nombreux. « Vers la Wallonie, mais surtout vers la Flandre, confirme Koen Hendrickx. Environ 2.000 par an en 2016 et 2017, selon les chiffres de l'ONSS. » Le marché de l'emploi florissant au nord du pays explique en partie cette évolution. Et, à terme, Bruxelles pourrait tirer parti de la démographie flamande. « Nous voulons augmenter les

compétences numériques et en langue des demandeurs d'emploi », confirme Grégor Chapelle, avec l'espoir que les Bruxellois qui trouveront du boulot hors de la capitale choisiront de rester vivre au sein de cette Région.

Défis à court terme

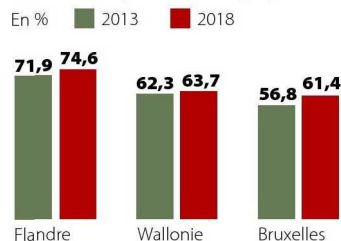
Tout va mieux dans le meilleur des mondes ? Presque. Car Grégor Chapelle pointe deux défis à court terme. Le premier, c'est la part d'emplois temporaires (CDD) dans l'ensemble des postes bruxellois. Ainsi, si le taux d'emploi à temps partiel est resté stable (22,5 % en 2013 ; 21,7 % en 2018), la part d'emplois temporaires a grimpé, de 12,2 % en 2013 à 15,2 % en 2018. Des évolutions qui correspondent sensiblement à celles des autres Régions du pays. « Basculer de chercheur d'emploi pauvre à travailleur pauvre ne peut nous satisfaire », ponctue le patron d'Actiris.

Autre point noir : l'égalité des chances. La photo n'est pas récente car les derniers chiffres disponibles remontent à fin 2015. Mais elle montre une réalité tellement contrastée qu'elle ne peut avoir changé du tout au tout en trois ans et demi. Ainsi, quand le taux d'emploi des Belges sur la Région bruxelloise était de 67,5 %, celui des personnes originaires d'autres coins du monde était inférieur d'une trentaine de pour cent : Maghreb (39,5 %), Congo-Burundi-Rwanda (37,3 %), Afrique (34,1 %), etc. Et Grégor Chapelle de conclure : « Il nous faut encore rendre l'emploi accessible à tous. »

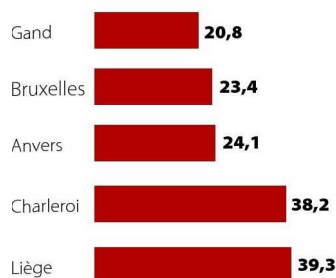
« Il n'y a rien d'anormal dans ces chiffres car la diminution du chômage est très forte dans les trois Régions au cours de ce premier trimestre et l'emploi a très fort augmenté durant cette période »

Koen Hendrickx

Expert au Bureau du Plan

Taux d'emploi en Belgique**Taux de chômage des jeunes dans 5 grandes villes belges**

En % - Moins de 25 ans - Moyenne 2018



Source : Actiris

1 million pour accompagner les chômeurs peu qualifiés

« Appauvrir les demandeurs d'emploi ajoute des obstacles sur leur chemin vers l'emploi. » Fort de cette conviction partagée par le gouvernement bruxellois, Didier Gosuin (Défi) a obtenu une enveloppe globale de 1 million d'euros.

« 800.000 euros ont été débloqués pour permettre à tous les chercheurs d'emploi de percevoir un euro par heure de formation suivie », explique le ministre bruxellois de l'Emploi. Jusqu'à présent, ce « bonus » était réservé aux personnes inscrites au chômage depuis 12 mois et disposant d'un diplôme de fin de secondaire. « Cela nous permettra d'améliorer l'ordinaire d'un bon millier de Bruxellois », précise-t-il en ajoutant qu'avec la prise en charge des frais de déplacement, le supplément mensuel se situera aux alentours de 170 euros. Cette mesure qui entrera en vi-

gueur à la prochaine session de formation (septembre) coûtera 500.000 euros. Les 300.000 autres euros seront investis dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi les moins qualifiés. Notamment pour les aider à obtenir le statut BIM (bénéficiaire d'une intervention majorée) qui leur octroie des remboursements complémentaires de la Sécu et d'autres avantages. Et les accompagner dans les démarches administratives en vue de s'inscrire à certaines formations.

« On constate des ruptures dans les parcours des publics défavorisés entre la préformation et la formation », constate Didier Gosuin. « Cet accompagnement vise donc à y remédier. »

L'enveloppe de 800.000 euros reviendra à Bruxelles Formation. Une autre, dans le même but, sera confiée au VDAB. « L'objectif est de mieux les accompagner pour pallier les difficultés dans lesquelles on les met », ponctue le ministre, visant ainsi une dégressivité des allocations de chômage qu'il ne cesse de déplorer. P. LT